

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

-----

**Objet : Demande de subventions au Conseil Général des Yvelines, au titre de l'année 2015, pour le fonctionnement, l'aide au projet et l'aide à l'investissement des établissements d'enseignement artistique (École de musique de Buc, École de musique de Jouy-en-Josas, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay).**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 19 mars 2015,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-06-07, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire et au Président.

-----

Le Conseil Général des Yvelines développe chaque année un programme d'aides allouées aux établissements d'enseignement artistique.

Le programme 2015 porte sur l'aide au fonctionnement, l'aide aux projets et l'aide à l'investissement (acquisition d'instruments de musique et aménagement de studios de danse) des établissements.

Les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Viroflay répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme.

Le versement de la subvention étant subordonné à une décision du Bureau communautaire, celui-ci :

**DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter ces subventions en fonctionnement et en investissement pour l'année 2015 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 74 : « dotations et participations », nature 7473 : « subventions et participations du Département » et au chapitre 13 : « subventions d'investissement reçues », nature 1313 : « subventions d'équipement du Département » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 17*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,

Le 19 mars 2015.

Pour le Président et par délégation,  
**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services